

## FICHES FILIÈRE

# La filière viti-vinicole girondine au premier rang national de la viticulture d'appellation

Premier département viticole français en termes de surfaces en conventionnel comme en bio et sous signes de qualité, la Gironde se positionne également au premier rang des départements viticoles pour l'emploi et la formation. Son poids économique en fait également le premier poste excédentaire de la balance commerciale départementale devant l'aéronautique. Cette filière a connu une profonde restructuration au cours des trente dernières années et traverse aujourd'hui, à l'image de l'ensemble de la viticulture d'appellation française, un passage difficile.

### 1. LE FONCIER VITICOLE

#### La Gironde : premier département viticole de France

Avec 115 223 hectares de vignes en production en 2019, la Gironde est le premier département viticole français, devant l'Hérault (81 300 ha) et l'Aude (66 000 ha), rassemblant 15 % du potentiel national. Pesant pour 26 % des surfaces viticoles sous AOP France entière, soit 112 734 ha, la Gironde se positionne également au premier rang des surfaces sous signe de qualité, devant le Vaucluse (36 000 ha) et le Var (22 000 ha).

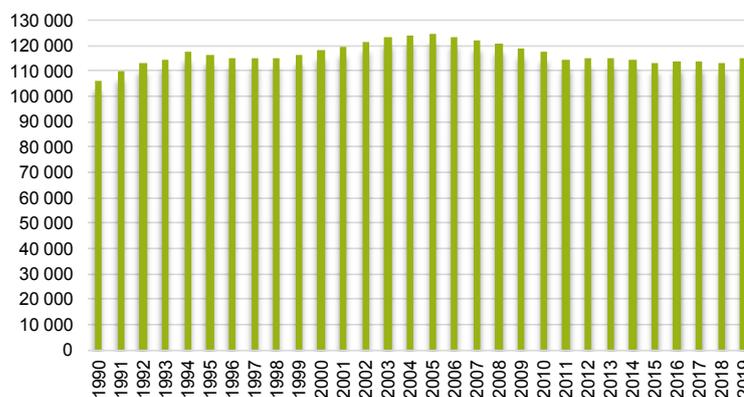
Première occupation du sol agricole départementale, avec près de la moitié de la Surface Agricole Utilisée, la vigne est présente dans près de neuf communes sur dix en Gironde.

Au cours des trente dernières années, le foncier viticole girondin a connu des évolutions contrastées. De 1988 à 2005, il s'était accru de près de

23 000 ha. Cette hausse avait profité principalement à l'Entre-Deux-Mers (+15 000 ha). Les crises conjoncturelles et structurelles de 2005 à 2011 ont marqué un coup d'arrêt à cette

expansion : 10 000 hectares de vigne ont été arrachés, dont 4 000 ha accompagnés par la mise en place de la prime d'abandon définitif. Depuis, sa superficie est relativement stable.

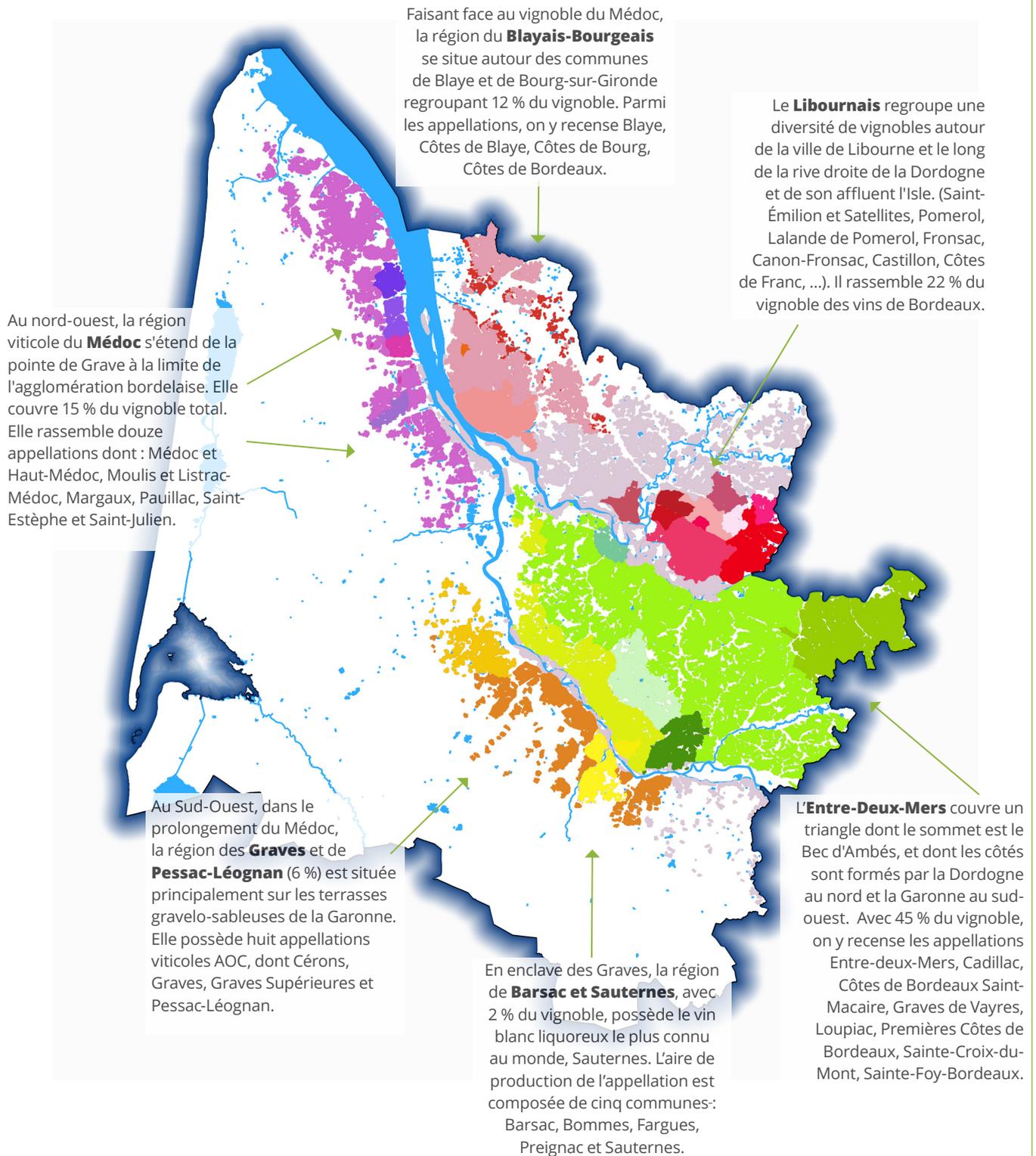
Figure 1  
Surfaces viticoles girondines de 1990 à 2019, en hectare



Source : Douanes - Déclaration de récolte

Carte 1

**Le vignoble bordelais s'étend sur une grande partie du département, principalement sur les coteaux et les terrasses alluviales qui bordent l'estuaire de la Gironde, les rives de la Garonne et de la Dordogne. Six principales régions viticoles le composent.**



Tout vin produit sur le département de la Gironde, s'il provient des terroirs délimités par décret pour la plantation du vignoble de Bordeaux, s'il respecte le type de cépage indiqué, les règles de vinification et toutes les conditions définies par l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine), peut bénéficier d'une des appellations régionales suivantes : Bordeaux, Bordeaux Supérieur et Crémant de Bordeaux. Avec 52 200 ha revendiqués en 2019 répartis au sein des six régions viticoles, ces appellations représentent 47 % du foncier viticole départemental.

Sources : ©BD CARTO®, INAO

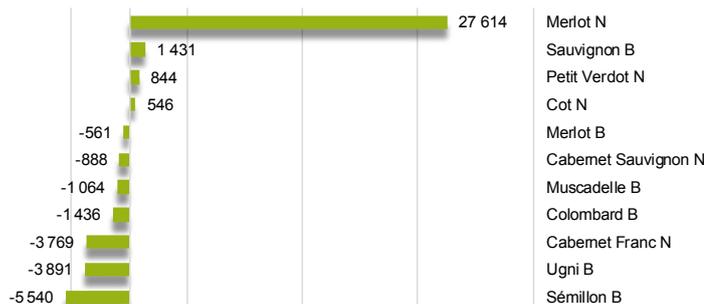
## Le rouge s'impose

Les vins de Bordeaux sont par essence des vins d'assemblage. Six principaux cépages les composent : Merlot, Cabernet Sauvignon et Cabernet Franc pour les rouges ; Sémillon, Sauvignon et Muscadelle pour les blancs. En 2018, en part relative, les cépages blancs occupent le dixième du vignoble contre le double trente ans plus tôt. Plus du quart des surfaces encépégées en blanc ont été arrachées en Gironde depuis 1988. Deux mouvements de fond expliquent ce résultat. D'une part jusqu'en 2000, le rouge, mieux valorisé à l'époque se substitue au blanc. Ainsi, de 1988 à 2000, 7 500 ha de blanc ont disparu du paysage viticole girondin, dont 90 % en Entre-Deux-Mers et dans le nord-ouest du département. D'autre part, les viticulteurs se recentrent sur les cépages les plus typiques, délaissant d'anciens cépages à l'image de l'Ugni Blanc et du Colombar, en lien avec l'abandon des vins non AOC. Le Sémillon, majoritaire dans la région des liquoreux, se maintient à la première place des cépages blancs, de plus en plus concurrencé par le Sauvignon (très présent en Entre-Deux-Mers).

En rouge, l'attrait du Merlot ne s'est pas démenti au cours des trente dernières années. Toutefois, depuis 2016, cette tendance semble marquer le pas. Près des deux tiers de son agrandissement s'est réalisé entre 1988 et 2000, dont la moitié en Entre-Deux-Mers, en lien avec le passage du blanc au rouge. Ce cépage couvre aujourd'hui 60 % du vignoble girondin (rouges et blancs confondus) et 65 % des appellations rouges (dans une fourchette oscillant de 75 % en Saint-Émilion à moins de la moitié en Médoc). Le Merlot noir est le premier cépage noir français devant le Grenache. Sur dix hectares plantés en Merlot noir France entière, six le sont en Gironde. Le Cabernet Sauvignon, après avoir progressé de 1988 à 2005, se replie depuis. Très présent en Médoc, il se maintient à la seconde place des cépages « noirs » départementaux. Le Cabernet Franc ne cesse de se replier, -28 % par rapport à 1988. Il occupe moins de 10 000 hectares en 2018.

Figure 2

### Évolution des surfaces par encépagement entre 1988 et 2018, en hectare



Sources : RGA 1988, CVI 2018

### De nouveaux territoires viticoles bio émergent

En 2018, avec 10 800 ha de vigne certifiés ou en conversion, la Gironde confirme sa place de premier département viticole bio de France devant l'Hérault, le Vaucluse et le Gard (10 000 ha chacun). Pionnière dans l'Entre-Deux-Mers avant 2000, puis gagnant les appellations de la rive droite de la Gironde entre 2000 et 2010, la viticulture bio concerne aujourd'hui la plupart des appellations girondines. En 2018, la rive gauche n'est plus une région « orpheline ». Suite à la conversion de grands domaines, tant en surface qu'en notoriété, elle enregistre une nette progression au sein des appellations que sont Margaux, Pauillac, Listrac, Moulis, Pessac-Léognan, Sauternes.

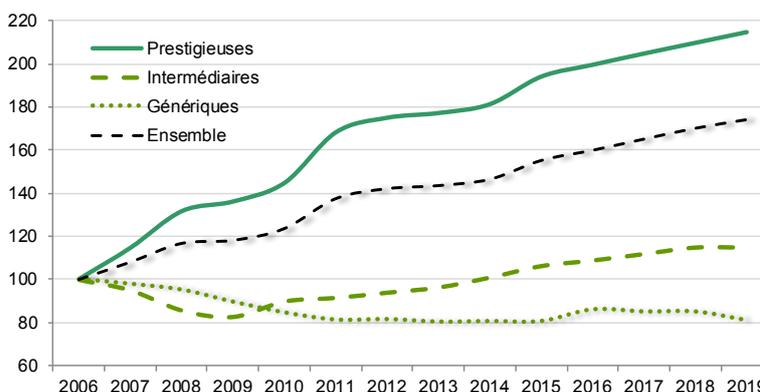
### Un prix du foncier à plusieurs vitesses

En Gironde, sur la période 1991-2019, le prix des terres viticoles a été très chahuté. Après une période de creux jusqu'en 1995, imputable en partie au gel de 1991, puis un retournement à

partir de 1996 concernant l'ensemble des appellations (envolée asiatique, bulle spéculative, effet du millésime 2000), 2002 marque un point de rupture. Ainsi, les prix des appellations prestigieuses (Communales du Médoc, Saint-Émilion, Pomerol, Pessac-Léognan) progressent de façon modérée jusqu'en 2006 et ne cessent de s'envoler depuis. Ceux des appellations intermédiaires, principalement situées dans le Libournais, et génériques, se replient jusqu'en 2010. S'en suit depuis et jusqu'en 2018, une période de croissance pour les « intermédiaires » ou de stabilité pour les génériques. En lien avec la situation économique, 2019 montre un nouveau point d'inflexion pour ces dernières. Le prix des appellations intermédiaires se tasse, celui des génériques chute. En 2019, le prix moyen de l'hectare de vigne en Gironde s'établit à 118 000 €, dans une fourchette allant de 15 000 € pour l'appellation Bordeaux rouge, à 2,3 millions d'€ pour l'appellation Pauillac.

Figure 3

### Évolution du prix moyen des vignes par hectare, par grand type d'appellation entre 2006 et 2019, base 100 en 2006



Source : Agreste Nouvelle-Aquitaine

## 2. LES EXPLOITATIONS

### L'agrandissement se poursuit

5 978 exploitations girondines détiennent de la vigne en 2019. Elles étaient deux fois plus nombreuses trente ans plus tôt. Au sein de l'agriculture, la tendance à l'agrandissement se vérifie pour toutes les orientations. La viticulture girondine n'en est pas exempte.

La surface moyenne de vigne des exploitations viticoles dépasse aujourd'hui 19 hectares de vigne, contre 13 hectares en 2000 et 8 hectares en 1988. Cette progression s'est faite de deux manières. La plus évidente est la plantation de nouvelles vignes (+11 500 ha). En second lieu, les départs à la retraite ou les cessations d'activité de viticulteurs ont « libéré » des vignes qui ont pu être absorbées par d'autres unités, faute de successeur ou de reprise de l'exploitation en elle-même. La concentration, qui était déjà forte en 2010, ne se modifie pas. La moitié du foncier viticole est toujours valorisé par 15 % des unités de production.

### De l'exploitation à l'entreprise viticole

L'agrandissement des exploitations s'accompagne de modifications juridiques : des unités plus grandes adoptent volontiers le statut sociétaire. Elles valorisent aujourd'hui les trois quarts du foncier. En leur sein, la Société Civile d'Exploitation Agricole est la forme la plus prisée, le GAEC la moins pratiquée. L'EARL intéresse davantage. Enfin, les sociétés commerciales (SA, SARL, SAS) rassemblent de grandes unités de production.

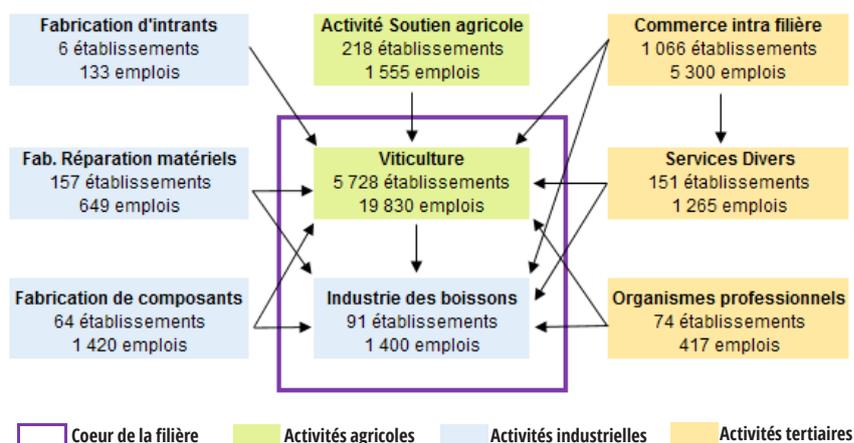
Les exploitations individuelles perdent du terrain. Majoritaires de 1988 à 2010, elles rassemblent moins d'une exploitation sur deux (45 %). Géographiquement, les entreprises individuelles sont plus présentes dans l'Entre-deux-Mers. La majorité des formes sociétaires se concentrent dans le Libournais, en Médoc.

Par ailleurs, 15 % des exploitations disposent d'une entité juridique distincte dédiée à la commercialisation, recensées majoritairement dans le Libournais et l'Entre-Deux-Mers.

Figure 4

### Une filière structurée autour de neuf segments d'activité

Schéma de la filière viti-vinicole en Gironde



**Note :** les établissements appartenant à la filière sont sélectionnés et répartis selon leur activité principale par référence à la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). Ainsi, la viticulture, par exemple, peut comprendre des établissements dont l'activité principale est de cultiver la vigne mais qui produisent également leur propre vin.

Sources : Insee, Sriset, année 2015

## 3. L'EMPLOI

De la vigne à la première mise sur le marché, l'ensemble de la filière (cf. Encadré) regroupe en Gironde 7 555 établissements employant 32 000 personnes (figure 4), 27 000 salariés et 5 000 non-salariés.

### Plus de deux tiers des emplois dans les activités agricoles

L'agriculture est le principal secteur d'activité de la filière, avec près de huit établissements sur dix et 62 % du salariat. En Gironde, à la tête d'exploitations plus grandes que dans le reste de la France, les trois quarts des viticulteurs privilégient la vinification en chai particulier et la commercialisation en bouteilles, par rapport au reste du vignoble français, plus orienté vers la coopération viticole et le vrac. Le salariat non familial, permanent ou saisonnier, contribue aux trois quarts du besoin de main-d'œuvre contre la moitié dans le reste de la viticulture française. De plus en plus d'exploitations recourent à l'externalisation, pour des travaux de main-d'œuvre liés à la vigne. Prestataires de services dans les **activités de soutien aux cultures**, les entreprises de travaux agricoles

rassemblent 8 % de l'emploi de la branche viticole. Ainsi, les activités « agricoles » occupent dans la filière près de 21 400 emplois, dont 16 900 salariés.

### Périmètre de la filière viti-vinicole

La notion de filière viti-vinicole retenue désigne l'ensemble des activités complémentaires qui, d'amont en aval, concourent à la valorisation d'un produit fini, à savoir la production de vins et d'eaux-de-vie et de liqueurs.

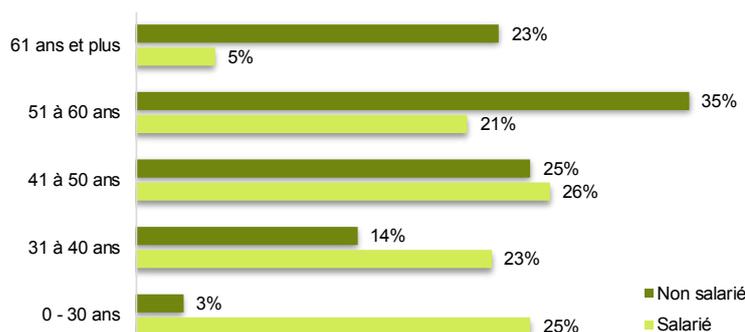
L'activité agricole comprend la culture et l'exploitation de la vigne et les activités de soutien agricole (pépiniéristes, prestataires de services). Les segments industriels rassemblent la transformation du vin et les établissements en lien avec le matériel, machines et composants (bouchons, étiquettes et bouteilles, etc.). Les segments tertiaires regroupent le commerce intra-filière (commerce de gros, négociants, courtiers), les services logistiques et les organismes professionnels.

Le secteur de **l'industrie** regroupe 4 % des établissements pour 10 % de l'emploi total (12 % de l'emploi salarié). 40 % des salariés fabriquent des produits liés aux contenants (verre, tonneau, caisserie, étiquettes, ...). L'industrie des boissons, deuxième employeur du secteur « industriel » (39 %), est principalement composée d'unités de caves coopératives viticoles qui vinifient la production de leurs 3 500 adhérents, contribuant ainsi au quart de la production de Gironde.

Avec 14 % des établissements et 19 % de l'emploi salarié, **le commerce intra-filière**, deuxième employeur de la filière, se compose de trois familles distinctes. Le négoce se caractérise par une très grande diversité d'entreprises, à la fois en taille, en structure des capitaux, en gamme de produits et ciblage de clientèle. Des caves coopératives sont réservées à la seule commercialisation. Enfin, les plus nombreux en effectifs mais pesant peu en volume, les producteurs en chai particulier, pour la plupart non-salariés, se répartissent dans l'ensemble de l'aire d'appellation ; par le biais d'une entité juridique distincte de celle de l'exploitation, ils commercialisent le fruit de leur récolte. Les activités connexes de la filière - logistique et services - emploient 1 630 salariés répartis dans 225 établissements. Au sein des « services divers », on recense de grandes unités de conditionnement, d'entreposage ou de stockage, avec 700 emplois salariés, souvent filiales du négoce, des caves coopératives ou de la grande distribution. Mais également, on y retrouve des organismes d'appui technique à la viticulture (laboratoire, œnologue, etc.). Organismes certificateurs, de défense et de gestion, consulaires, patronaux ou

Figure 5

**Répartition par tranche d'âge du salariat et du non salariat viti-vinicole en Gironde**



Sources : Insee, Sriset, année 2015

professionnels et services de soutien aux entreprises viticoles interviennent également, rassemblant au total près de 400 salariés.

**Une filière ouvrière et masculine**

Près des deux tiers des salariés sont des ouvriers. Parmi les 18 000 ouvriers de la filière, 80 % sont employés dans le secteur agricole ; la quasi-totalité occupe un emploi non qualifié. Les employés, 16 % des effectifs, sont très présents dans le commerce et les services. Techniciens, agents de maîtrise et professions intermédiaires, 9 % du salariat, forment la moitié des effectifs recensés dans le commerce. 8 % des salariés sont des cadres. Plus de la moitié d'entre eux travaillent dans le commerce (négoce).

Dans l'ensemble de la filière, deux postes sur trois sont occupés par des hommes. Moins représentées dans les postes à responsabilité, neuf femmes salariées sur dix occupent des postes d'ouvrières agricoles ou d'employées. Au sein de la filière viticole, la rémunération moyenne annuelle brute des salariés s'élève à 32 926 euros, contre 34 893 euros dans les autres

secteurs de l'économie girondine. Elle varie entre 29 626 euros en agriculture et 42 529 euros dans le commerce intra-filière et s'établit à 34 700 euros dans le secteur industriel et les services. En 2015, la masse salariale totale générée par la filière s'élève à 821 millions d'euros ; elle est répartie pour plus de la moitié dans les activités agricoles (57 %) et pour le quart dans le commerce intra-filière.

**Des actifs âgés**

Côté non-salariés, si en 2000 comme en 1988, un chef d'exploitation viticole sur quatre avait moins de 40 ans, ils n'étaient plus qu'un sur cinq en 2010 et 17 % en 2018. À l'opposé, les plus de 60 ans rassemblent près du quart des exploitations comme du vignoble. Pour cette tranche d'âge, les femmes forment 40 % des effectifs.

Côté salariat, la pyramide présente un profil moins marqué, plus en rapport avec celui du reste de l'économie girondine, à l'exception des tranches extrêmes. Les plus de 55 ans sont sur-représentés, les moins de 30 ans en retrait.

**54 000 contrats occasionnels et 19 000 contrats vendanges**

Les pics d'activité en viticulture entraînent des besoins en main-d'œuvre irréguliers. Ainsi, le tiers des heures travaillées est dévolu au mois de septembre, période traditionnelle des vendanges ; mai et juin, périodes de palissage et de traitement y contribuent pour le cinquième.

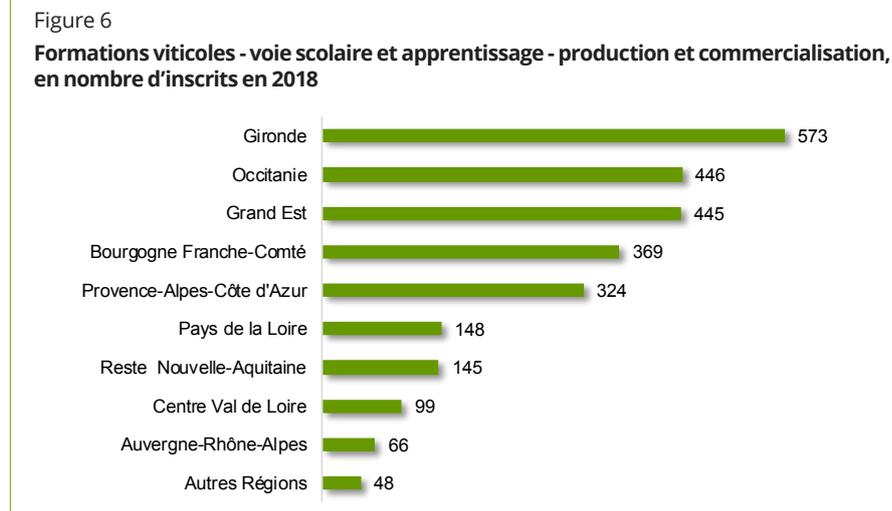
D'après la MSA en 2016, parmi les 3 930 exploitations viticoles « employeuses » de Gironde, 3 320 ont souscrit 54 000 contrats occasionnels, pour 8,8 millions d'heures travaillées. Par ailleurs, 1 250 viticulteurs ont eu recours à 19 000 « contrats vendanges » pour un total de 1,8 million d'heures. Au total, sur la base de 1 600 heures annuelles (MSA), ces différents contrats ont généré l'équivalent de plus de 6 600 Équivalents Temps Plein annuels.

## 4. LA FORMATION

### En Gironde : le plus grand lycée viticole de France

La Gironde, plus vaste département viticole national, abrite également le plus grand lycée viticole de France. L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Bordeaux Gironde regroupe les lycées agricoles de Blanquefort, Montagne et de la Tour Blanche, et leurs exploitations respectives, à savoir : le château Dillon (46 ha, en majorité en AOC Haut-Médoc), Grand Baril et Real Caillou (40 ha, AOC Lalande-de-Pomerol et Montagne) et La Tour Blanche, 1er cru classé de Sauternes de 40 ha.

À la rentrée scolaire 2018, 573 élèves suivent une formation initiale scolaire dans des établissements girondins relevant du ministère de l'Agriculture préparant à un métier en viticulture-œnologie. Avec les deux tiers des effectifs régionaux, ce résultat permet à la Nouvelle-Aquitaine de se situer au premier rang des régions formatrices en viticulture œnologie devant Occitanie et Grand Est. Les établissements publics accueillent neuf apprenants sur dix. Les élèves suivent



Sources : MAA/DGER - DéciEA (voie scolaire), MEN/BCP (apprentissage) - 2018

des formations dans les domaines professionnels de la production (62 %) et de la commercialisation (38 %). 39 % des élèves préparent un BTS agricole Viticulture-œnologie, 22 % un brevet d'enseignement professionnel Conduite et gestion de l'entreprise viti-vinicole. Un tiers de élèves optent pour un BTS agricole Technico-commercial option Vins et spiritueux, enfin 4 % vers un Bac Pro Technicien conseil vente en alimentation option Vins et spiritueux. Par ailleurs, l'unité de formation

continue de Bordeaux Sciences Agro, compte une centaine de stagiaires en formation supérieure diplômante dans le domaine de la vigne. Situé en plein cœur de la métropole bordelaise dans la prestigieuse appellation Pessac-Léognan, en 1999, BSA a redonné vie au Château Luchey-Halde (23 ha), disparu 80 ans plus tôt.

Tableau 1

#### Nombre d'établissements et nombre d'inscrits en Gironde par formation - production et commercialisation

|               |        | Production                                     |          |   |          | Commercialisation   |          |  |          |
|---------------|--------|--|----------|---|----------|---|----------|--|----------|
|               |        | BTS agricole Viticulture-œnologie (Niveau III) |          | Bac Pro Conduite et gestion de l'entreprise viti-vinicole (Niveau IV) |          | BTS agricole Technico-commercial option : vins et spiritueux (Niveau III) |          | Bac Pro Technicien conseil vente en alimentation option : vins et spiritueux (Niveau IV) |          |
|               |        | établissements                                 | inscrits | établissements  | inscrits | établissements  | inscrits | établissements   | inscrits |
| Voie scolaire | Public | 2  | 132      | 2   | 53       | 1   | 40       | 1  | 21       |
|               | Privé  | 1  | 34       | 1   | 15       | 2   | 146      | 1  | 8        |
| Apprentissage | Public | 1  | 60       | 1   | 64       | n.d.  | n.d.     | -  | -        |
|               | Privé  | -  | -        | -   | -        | n.d.  | n.d.     | -  | -        |
| Ensemble      | Public | 3  | 192      | 3   | 117      | 1   | 40       | 1  | 21       |
|               | Privé  | 1  | 34       | 1   | 15       | 2   | 146      | 1  | 8        |
|               | Total  | 4  | 226      | 4   | 132      | 3   | 186      | 2  | 29       |

Bac Pro : classes de première et de terminale

n.d. : non disponible

Note : le nombre d'inscrits en CAP Métiers de l'agriculture option : vigne et vin, voie scolaire ou apprentissage, n'est pas disponible.

Sources : MAA/DGER - DéciEA (voie scolaire), MEN/BCP (apprentissage) - 2018

## 5. LA PRODUCTION

Au cours des trente dernières années, la production calque en partie l'évolution des surfaces, en croissance de 1988 à 2006, en repli depuis. Elle reflète également la restructuration qualitative et quantitative opérée au vignoble et la volonté de limiter les rendements afin d'adapter l'offre à la demande. Mais elle demeure surtout marquée, au cours des vingt dernières années, par la répétition à une fréquence plus soutenue des aléas climatiques ou sanitaires impactant les rendements : coulures et sécheresse en 2002 et 2003, pluies et gel de 2008, grêle de 2013, gel de 2017. Ainsi, au cours des seules dix dernières années, le rendement moyen s'établit à 42 hl/ha, fluctuant dans une fourchette oscillant de 31 hl à 52 hl/ha.

### Une production orientée vers le rouge, la qualité et le chai particulier

En 2019, la récolte totale s'établit à 5,2 millions d'hl. La production de vins AOP s'élève à 5 millions d'hl, ce qui positionne la Gironde à la première place des départements viticoles pour la production sous signe de qualité. Le groupe Bordeaux représente en moyenne près de la moitié de la production, devant les « Médoc et Graves » (18 %), les Côtes (12 %) et les vins du Libournais (11 %). Les groupes Blancs secs (9 %) et Blancs doux (1 %) complètent le tableau.

Les viticulteurs girondins privilégient à 90 % la production en rouge. Les deux tiers des volumes sont vinifiés en chais particuliers. La commercialisation en bouteilles est majoritaire. La coopération en Gironde rassemble 29 caves coopératives de vinification et 3 unions. Elle regroupe 38 % des récoltants pour 24 % de la récolte (1,3 million d'hl en 2019). La part relative de la coopération dans les principales appellations est plus marquée pour l'Entre-Deux-Mers (33 %), en Bordeaux rouge (30 %) ou blanc (33 %).

### Deuxième département viticole en valeur de production

En 2018, avec 2,1 milliards d'euros, la viticulture bordelaise représente 80 % de la valeur de la production agricole

Figure 7

Rendements viticoles girondins de 1988 à 2019, en hl/ha



Source : Douanes

de Gironde, 18 % de celle de Nouvelle-Aquitaine, 3 % de la ferme France. Cette valeur la positionne au second rang des départements viticoles français, pesant pour 19 % de la valeur de production de la viticulture nationale, derrière la Marne (2,2 milliards d'€) et devant la Côte d'or (970 M€), la Charente (728 M€) et la Charente-Maritime (712 M€).

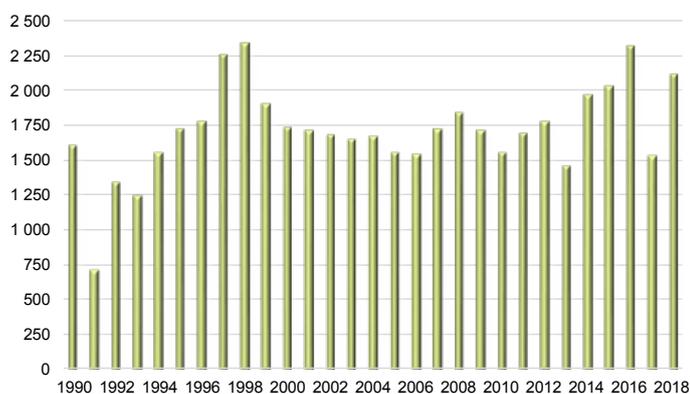
Si le gel de 2017 a eu un impact fort sur le potentiel de production, il a également généré des hausses de prix en raison du manque de disponibilité.

Les prix en 2018 ne cesseront de croître jusqu'à l'arrivée de la nouvelle récolte. En 2018, le contexte météorologique a été plus favorable à la production viticole girondine. Dès lors, les prix se replient.

Toutefois, cette baisse de prix s'inscrit dans un contexte différent. La viticulture girondine, à l'image du reste de la viticulture française, entre dans une zone de forte turbulence, impactant la commercialisation.

Figure 8

Valeur de la production viticole girondine de 1990 à 2018, en millier d'euros



Source : Comptes de l'agriculture

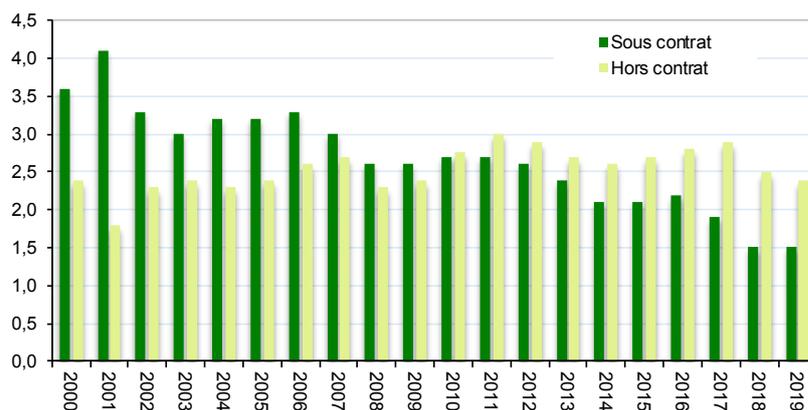
## 6. LA COMMERCIALISATION

### Les sorties de chais : la première mise en marché

Entre 2000 et 2019, les volumes sortis des chais des récoltants et vinificateurs se replient d'un tiers, passant de 6 millions d'hl à 4 millions d'hl. Sur la période considérée, la baisse est majoritairement portée par les volumes sous contrat (-60%). Ainsi, si ces derniers pesaient pour 60 % des sorties en 2000, 50 % en 2009, ils ne représentent plus que 40 % des volumes en 2019. Par famille d'appellation, cette part s'élève à 50 % pour les Bordeaux, 33 % pour les Côtes, 25 % pour les Saint-Émilion, 15 % pour les Médoc et Graves. La chute du vrac en volume s'explique certes par une moindre commercialisation sur la période, mais également par le transfert depuis 2010 vers la bouteille, circuit plus rémunérateur (cf. Encadré). Le cours du vrac contractualisé illustre l'économie de la filière, en repli de 2000 à 2006, en légère progression entre 2007 et 2012, marqué par le manque de disponibilité en 2014 et 2018 suite aux aléas climatiques de 2013 et 2017, en baisse depuis.

Figure 9

Sorties de chais en Gironde de 2000 à 2019, en million d'hl



Sources : Douanes, CIVB

Figure 10

Cours du tonneau de 900 l de Bordeaux rouge d'août 1999 à août 2019, en €



Source : CIVB

### Commercialiser en bouteille pour valoriser sa production

Hors volumes contractualisés, pour commercialiser leurs bouteilles, trois modes de vente s'offrent aux viticulteurs : la vente directe au particulier, sans intermédiaire entre le producteur et le consommateur final, la vente aux distributeurs : cavistes, hôtellerie restauration ou grande distribution, et la vente au négoce.

En 2016, selon l'enquête DRAAF-CEFIL-CIVB, les ventes au négoce constituaient la moitié des volumes commercialisés en bouteille par les viticulteurs répondants. Trois quarts des exploitations qui commercent avec le négoce font appel aux services d'un courtier. Un tiers des bouteilles s'orientent vers les distributeurs et moins de 20 % à la vente directe.

Dans de nombreuses propriétés, la commercialisation conduit à la création d'une entité juridique, distincte de l'exploitation. Le

conditionnement est réalisé sur la propriété. Une exploitation sur cinq dispose de son propre matériel. Les autres utilisent principalement le matériel d'un prestataire externe, quelques-unes celui d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

Pour accompagner la mise sur le marché de leurs bouteilles et les faire connaître, les exploitations mènent un ensemble d'actions de promotion. Parmi ces dernières, la participation à des concours en vue d'obtenir une médaille arrive en tête, devant le référencement dans des guides.

En 2016, concernant leurs perspectives pour les trois prochaines années, six exploitants sur dix souhaitaient augmenter la part de la commercialisation en bouteilles au détriment du vrac. Quatre sur dix souhaitaient la maintenir à son niveau ; des intentions confirmées par les chiffres observés depuis.

## Une commercialisation de plus en plus partagée entre marché intérieur et export

La commercialisation des vins de Bordeaux a connu son apogée en volume en 2000 avec plus de 6 millions d'hl pour une valeur de 3 milliards d'euros. Depuis, elle se replie pour s'établir à 4 millions d'hl en 2019. Une baisse en volume (-33 %) compensée en partie par une progression en valeur ; en 2019, cette dernière s'établit à près de 4 milliards d'€.

### Une baisse sur le marché intérieur...

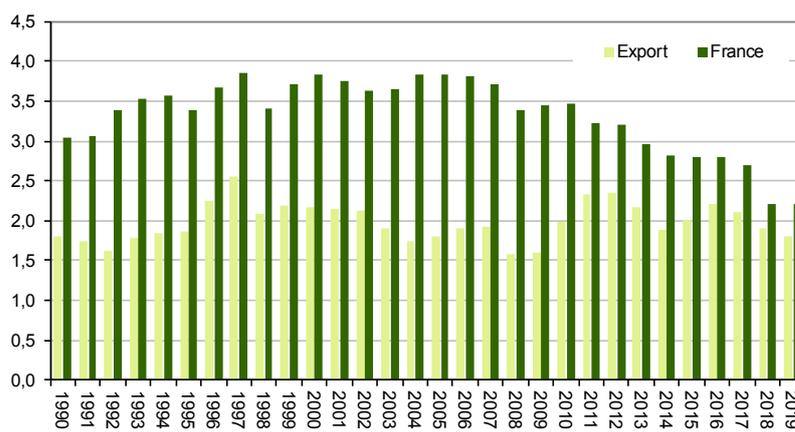
Avec 55 % de la commercialisation, le marché intérieur se partage à parts quasi égales entre la grande-moyenne distribution et les autres circuits de commercialisation. Les grandes surfaces françaises ont commercialisé 1,1 million d'hl de vins de Bordeaux en 2019, pour un chiffre d'affaires proche de 900 millions d'euros. Le vignoble bordelais constitue 11 % des volumes de vins tranquilles vendus en GMS (25 % des AOP tranquilles), une part en repli au cours des cinq dernières années.

### ... que ne compense plus l'export

En 2019, au deuxième rang des exportations de la Nouvelle-Aquitaine derrière les spiritueux, le vin se situe au premier rang des exportations girondines, devant l'aéronautique, concentrant le tiers de la valeur exportée. Avec 1,8 milliard d'euros, le vin est le 1<sup>er</sup> poste excédentaire de la balance commerciale départementale. Avec 45 % de la commercialisation en volume en 2019, l'export constitue un débouché important pour les vins de Bordeaux. Au cours des trente dernières années, ce poste a connu des évolutions distinctes, marquées par de fortes périodes de croissance entrecoupées de périodes de crises.

Figure 11

Commercialisation des vins de Bordeaux de 1990 à 2019, en million d'hl



Sources : Douanes, CIVB

Si, sur les dix dernières années, le commerce extérieur se positionnait comme le seul relais de croissance face au repli du marché intérieur, le repli des deux dernières années remet en cause ce développement. Une situation d'autant plus prégnante, compte tenu de la baisse des ventes sur le marché intérieur.

À l'image de la plupart des vignobles français, le marché est très concentré, orienté vers des pays consommateurs et à forte croissance économique. Les dix premières destinations rassemblent plus de 80 % des volumes et de la valeur réalisée. Un classement remis en cause ; ainsi, l'Union européenne occupe une place de moins en moins importante (33 %), au détriment des destinations asiatiques et nord-américaines. En 2019, la Chine continentale devient la première destination en volume devant les États-Unis. Hong Kong est le premier client en valeur devant les USA.

## 7. L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE

Le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB), créé en 1948, représente les trois familles de la filière des vins de Bordeaux : la viticulture, le négoce et le courtage.

- La Fédération des Grands Vins de Bordeaux fédère les 24 syndicats viticoles – organismes de défense et de gestion (ODG) gérant les vins AOC de la Gironde (38 AOC, 7 dénominations, 60 types de vins), ainsi que le Syndicat des producteurs girondins de vins sans indication géographique (Vsig).
- Le Syndicat des Négociants en Vins de Bordeaux, Bordeaux Négoce (UMB), dont la création remonte au XIX<sup>ème</sup> siècle, réunit une centaine d'entreprises parmi les plus importantes du Négoce à Bordeaux.
- Le syndicat régional des courtiers de vins et spiritueux de Bordeaux, de la Gironde et du Sud-Ouest, le plus important de France, regroupe la majeure partie des courtiers en vins exerçant dans la région. ■

[www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1  
Tel : 05 55 12 90 00  
Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Philippe de GUENIN  
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN  
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD  
Rédacteur : Jacky BONOTAUX  
Composition : Sriset  
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2020